

© www.Marches-Publics.info[Imprimer](#)

PUBLICATION LE 29 mai 2018

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR

M. Le Maire

Place Général de Gaulle

83160 La Valette du Var

Tél : 04 94 61 90 90 - Fax : 04 94 61 90 66

**W** [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre

Valeur estimée (H.T.) : 11 000,00 €

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet **Services de Formation du Personnel**

- Lot n°1 : Formation en vue de la délivrance du « Diplôme de sauveteur secouriste du travail » ;
- Lot n°2 : Formation « Sécurité incendie » ;

Les conditions de réalisation des prestations et leurs spécificités techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P. commun aux 2 lots).

Référence MAPA2018-15

Type de marché Services**Mode** Procédure adaptée

DESCRIPTION La présente consultation concerne la réalisation de services de formation du personnel ayant pour but d'instruire les agents municipaux (initiation ou recyclage) des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité, celle de leurs collègues et le cas échéant, celle des usagers du service public

Forme

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Les variantes sont refusées

Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT	Maxi € HT
N° 1	Formation en vue de la délivrance du « Diplôme de sauveteur secouriste du travail »			7 000
N° 2	Formation « Sécurité incendie » :			4 000

Conditions relatives au contrat

Financement Cette dépense est imputée sur le budget communal pour la ville de la Valette-du-Var

Les sommes dues au titulaire en exécution du présent marché seront rémunérées par virement, au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai. Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, modifiant le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008, définit la mise en oeuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics.

Forme juridique

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En vertu de l'article 45-I-4° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En vertu des articles 45-V et 45-III-2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cas où le groupement présenté serait autre que sous forme de groupement solidaire, le groupement sera contraint d'assurer cette transformation lorsque le marché lui sera attribué.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
 60 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
 40 % : Prix

Tous les éléments constituant le critère "Valeur Techniques de l'offre" seront détaillés dans un mémoire technique qui figurera obligatoirement dans les offres remises par les prestataires.

Le critère " Valeur Technique de l'offre "au vu du mémoire que devra joindre le candidat (notation sur 20 points et pondéré à 60 %) : sera jugé au regard des éléments suivants :

1- Une déclaration indiquant les qualifications professionnelles des formateurs spécialement affectés à l'exécution du marché (C.V., copies des diplômes, des attestations de stage et autres justificatifs) (Note sur 10 pts)

2 - Un descriptif des méthodes, outils et supports pédagogiques utilisés par le personnel formateur lors du déroulement de la formation (Note sur 10 pts) ;

Pour le critère «Prix au vu du D.D.E.D. » (notation sur 20 pondéré à 40 %) :

La note du critère prix sera calculée sur les T.T.C ., selon la formule suivante :

$20 \times (\text{Prix le moins onéreux} / \text{Prix analysé})$ pondéré à 40 %

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

La note finale sera obtenue de la manière suivante :

NOTE FINALE sur 20 = Note pondérée du Critère n°1 + Note Pondérée du Critère n°2

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur administratifs et techniques

Mairie de La Valette-du-Var

Direction des Services Techniques Cellule Marchés Publics

Place Général de Gaulle

83160 La Valette-du-Var

Tél : 04 94 61 90 25

marches.publics@lavellette83.fr

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Offres

Remise des offres le **22/06/18 à 16h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **180 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Dépôt sous pli à l'adresse suivante :

Mairie de La Valette-du-Var

Direction des Services Techniques Cellule Marchés Publics

Place Général de Gaulle

83160 La Valette-du-Var

Renseignements complémentaires

Le marché est conclu pour une première période à compter de la date de notification du marché jusqu'au 31 décembre 2018.

Il pourra ensuite être reconduit trois fois au maximum, par période d'un an,

sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89

greffe.ta-toulon@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

*référé pré contractuel (CJA, art L.551-1 et suivants pour les pouvoirs adjudicateurs); *référé contractuel (CJA, art L 551-13 et suivants);

*recours en contestation: (Arrêt CE du 04/04/2014 Département Tarn et Garonne) est ouvert à tous candidat, un recours en contestation de la validité du contrat, devant le même tribunal dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon - 5 rue racine - CS 40510 - 83 041

TOULON CEDEX 9

Téléphone : 04.94.42.79.30 - Télécopie : 04.94.42.79.89 - greffe.ta-toulon@juradm.fr ou Cellule Marchés Publics (coordonnées rubrique renseignements)

Envoi le 29/05/18 à la publication